



# Compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE 10 mars 2020

14h30 - 17h – Aulnat (63)

## Liste des personnes

### Participants :

- Mathilde ANDRE – Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Gérard BONJEAN – Association des Maires de la Haute-Loire
- Nicolas BONNEFOUS – Chambre d'agriculture de l'Allier
- Guillaume CELLIER – Chambre d'agriculture de l'Allier
- François DESMOLLES – Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme
- Emmanuel FERRAND – Région Auvergne Rhône Alpes
- Estelle FERRARI – DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Michel GUYOT – Syndicats de l'Allier
- Fabienne LAROUDIE – DDT du Puy-de-Dôme
- Mme MRDENOVIC – Représentante du Sous-Préfet d'Issoire
- Audrey NADALLE – DDT du Puy-de-Dôme
- Nathalie NICOLAU – DDT du Puy-de-Dôme
- Marie PLISSON – Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
- Béatrice RAYNAUD – DDT de l'Allier
- Pierre ROUSSEL – Cen Auvergne
- Julien SAILLARD – Cen Auvergne
- Bernard SAUVADE – Président de la CLE du SAGE Allier aval
- Anne-Gaëlle TOUMINET – SMVVA
- René VINZIO – Association des maires du Puy-de-Dôme
- Lucile MAZEAU ; Etienne CHALLET ; Gisèle CHARDON – Etablissement public Loire

### Excusés :

- Gilles DUBOISSET – CCI de l'Allier
- Jean LAURENT – Conseil Départemental de l'Allier
- Didier LAVILLE – Clermont Auvergne Métropole
- Alain LEMAIRE – Association des maires de l'Allier
- François PENAUD – AELB – Délégation Allier Loire Amont
- Gilles PETEL – SMVVA
- Anne-Marie PICARD – PNR des Volcans d'Auvergne
- Luc RENOU – DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Rodolphe RIDEAU – Conseil Départemental de l'Allier

## Ordre du jour

1. Avis sur la stratégie et le projet du contrat territorial des « 5 Rivières », portés par le SMVA (Département 63)
2. Avis sur la stratégie et le projet du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier portés par le SMEA et la Chambre d'agriculture de l'Allier
3. Validation du rapport d'activité de la CLE 2018
4. Point d'avancement des études : Inventaires des Zones humides, HMUC et PTGE ; Schéma de gestion de l'espace de mobilité ; Gravières de Mirefleurs/Lamothe ; projet de recherche RALLIER
5. Questions diverses

Ouverture de la séance par le Président de la CLE, **M. Bernard SAUVADE** qui souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Un tour de table est proposé, les participants se présentent.

L'animatrice présente l'ordre du jour de la réunion. (*l'ordre du jour est modifié, le point 2 étant présenté en 1*)

1. Avis sur la stratégie et le projet du contrat territorial des « 5 Rivières », portés par le SMVA (Département 63)

Présentation du projet par Anne-Gaëlle TOUMINET, chargée de mission du SMVA

### Réactions :

**M. Sauvade** précise que sur la partie assainissement, un bonus de 5% est accordé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Ce volet doit bien être détaillé dans le document du contrat.

**J. Saillard** signale le mauvais état du ruisseau Les Assats qui s'écoule dans la plaine alluviale de l'Allier et qui se trouve dans l'aire d'alimentation des captages de la Métropole de Clermont-Ferrand. La mise en place de ce contrat sera donc bénéfique pour les cours d'eau des Assats.

**N. Bonnefous** demande si la Chambre d'agriculture a été sollicitée.

La réponse est positive, ainsi que la fédération des viticulteurs, le groupement Bio63, les coopératives 63, l'AOP du Saint-Nectaire et Limagrain. Ces professions ne sont pas maîtres d'ouvrage du contrat mais réalisent des interventions dans le cadre du contrat porté par le SMVA.

La signature du contrat est prévue fin 2020 pour une mise en œuvre en 2021.

**A noter** : une coordination entre les actions du SAGE et le SMVA pour le volet des zones humides au travers de l'étude des inventaires des zones humides 2020-2021, la gestion quantitative : projet de recherche CAPRICE, étude HMUC.

**L. Mazeau** présente la proposition d'avis du SAGE : compatible avec les objectifs et dispositions du SAGE et contribuera à sa mise en œuvre.

Le Président soumet au vote le projet du SMVA qui est validé à l'unanimité.

## 2. Avis sur la stratégie et le projet du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier portés par le SMEA et la Chambre d'agriculture de l'Allier

**M. Guyot** signale que la perception de l'ancien contrat par les acteurs du territoire est assez moyenne. Il est prévu plusieurs actions pour ce nouveau contrat, notamment des actions de communication auprès du public.

L'animatrice du contrat, Marie Plisson, chargée de mission au SMEA, présente le projet accompagné par Guillaume Cellier, chargé de mission à la Chambre d'agriculture de l'Allier. Ce contrat est porté conjointement par le SMEA et la Chambre d'agriculture de l'Allier.

### Réactions :

Le diagnostic des eaux des captages mesure des concentrations élevées du dérivé de la molécule Métolachlore soit le S-métolachlore.

**R. Vinzio** souhaite des renseignements sur l'utilisation du métolachlore.

**N. Nicolau** demande quelle stratégie est mise en place à ce sujet.

**N. Bonnafous** : le Métolachlore est une substance active majeure utilisée comme désherbant des grandes cultures. La profession est bien consciente qu'il ne faut plus l'utiliser mais se demande comment le remplacer.

**J. Saillard** signale un système de polyculture élevage permettant de maintenir des prairies, en allongeant les rotations des cultures. Ce système est vertueux pour préserver la qualité des eaux et permet la mise en relation des éleveurs et cultivateurs de grande culture.

**N. Bonnefous** : l'élevage a tendance à diminuer dans le Département de l'Allier. Comme toute personne, un agriculteur souhaite avoir un salaire convenable à la fin du mois. Aujourd'hui la filière de l'élevage est en souffrance et les agriculteurs préfèrent quand leur terrain s'y prête, réaliser de la culture.

**G. Cellier** ajoute : il y a le critère économique mais aussi social. L'élevage représente une charge de travail très importante, ce qui contribue fortement à la conversion des prairies en grande culture.

**M. André** demande quel lien est réalisé avec les autres contrats territoriaux ayant des périmètres d'action identique à celui des captages prioritaires et se pose la question : pourquoi les coopératives agricoles partenaires du contrat, ne proposent pas d'actions ?

**M. Plisson** : L'ensemble des maîtres d'ouvrages des contrats territoriaux sont informés du programme d'action du contrat territorial des captages prioritaires. Il existe des échanges entre animations qui permet une bonne coordination des actions.

**G. Cellier** : concernant les coopératives, c'est déjà une grande avancée en termes de concertation que les coopératives agricoles soient partenaires du contrat. Elles ont pris conscience de l'enjeu des captages prioritaires dans les dernières années du contrat précédent. On laisse une porte d'entrée aux coopératives pour qu'elles proposent des actions dans la 2<sup>ème</sup> partie du futur contrat.

L'animatrice de la CLE présente la proposition d'avis du SAGE : **compatible avec les objectifs et dispositions du SAGE et contribuera à sa mise en œuvre**. Elle propose un tableau de la compatibilité des actions du contrat territorial complémentaire à celui présenté dans le document.

L'animatrice souligne le travail exemplaire réalisé dans le cadre des contrats territoriaux des captages prioritaires de l'Allier. Les actions menées dans le Département de l'Allier lui servent d'exemple pour travailler avec les acteurs travaillant sur 4 autres captages prioritaires du bassin Allier aval.

**Le Président soumet au vote le projet de contrat du SMEA et de la Chambre d'agriculture Allier qui est validé à l'unanimité.**

### 3. Validation du rapport d'activité de la CLE 2018

Présentation du rapport d'activité par l'animatrice qui est validé par l'ensemble des membres du bureau.

### 4. Point d'avancement des études : Inventaires des Zones humides, HMUC et PTGE ; Schéma de gestion de l'espace de mobilité ; Gravières de Mirefleurs/Lamothe ; projet de recherche RALLIER

Présentation de l'étude « zones humides » par Etienne Challet, chargé de mission

**M. André** : les plans de gestion des bassins versants qui seront inventoriés, seront-ils réalisés à la suite des inventaires ? et seront-ils menés avec les acteurs locaux ?

**E. Challet** : la validation des inventaires dits « 2020 » seront validés par les groupes techniques locaux au début de l'année 2021. Dans une même réunion, les acteurs travailleront sur les indicateurs permettant de hiérarchiser les priorités d'actions sur les zones humides inventoriées. Il est donc bien prévu que les acteurs locaux techniques soient associés à la rédaction des plans de gestion locaux à la suite des inventaires.

L'animatrice de la CLE présente l'avancement des études « HMUC », le projet de PTGE, le schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier et lesancements du projet de recherche sur le transit sédimentaire de l'Allier (RALLIER), porté par l'Université Clermont Auvergne et de l'étude sur les gravières de Mirefleurs (Dpt 63) et Lamothe (Dpt 43).

Réactions :

**Concernant le PTGE, le Président de la CLE** rappelle que Mme la Préfète du Puy-de-Dôme s'est engagée le 7 février, à trouver des financements de l'Etat à hauteur de 30 000 € pour le financement du poste d'animation. A ce jour nous attendons toujours de connaître les modalités des aides de l'Etat.

**M. Bonjean** signale que les élus de la Haute-Loire ne sont pas informés des études en cours sur les gravières.

L'animatrice de la CLE précise que l'équipe de recherche travaille actuellement sur la localisation des sites de l'étude qui seront instrumentalisés. Lorsque les sites seront choisis, le responsable du projet ainsi que la CLE informera les communes de la mise en place du projet RALLIER sur leur territoire.

Le Président demande que les acteurs politiques locaux soient tenus informés.

L'animatrice précise qu'à la suite des élections municipales l'arrêté de composition de la CLE sera modifié. Si besoin pour ne pas ralentir l'avancement des études en cours, les réunions de commission techniques seront programmées.

Les membres du bureau de la CLE n'ayant plus de remarque, **M. Bernard SAUVADE** clôture la réunion et remercie les membres du bureau pour leur présence.

M. Bernard SAUVADE

Président de la CLE du SAGE Allier aval

